

Question

Après Estavayer-Le-Lac, les voici en Veveyse. Les gens du voyage s'implantent de plus en plus souvent dans notre canton et force est de constater que suite aux débats du Grand Conseil il y a deux ans concernant l'accueil et la mise en place de centres pour toutes ces caravanes, rien n'a été concrétisé. Avant qu'il n'y ait eu un rapport de force entre la population et les gens du voyage, je pose ces questions au Conseil d'Etat.

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à reprendre son bâton de pèlerin pour trouver des communes d'accueil ?
2. Le nettoyage après le passage de ces gens et la remise en état du terrain ne devraient-ils pas être pris en charge par les services de l'Etat ?
3. La police ou une entreprise de sécurité engagée par l'Etat ne devraient-elles pas être en permanence sur les lieux afin de faire respecter l'ordre et la propreté ?
4. Les communes sont démunies face à ce phénomène. Quelle aide l'Etat leur apporte-t-elles ?

Le 9 juillet 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rappelle, comme il l'a également fait dans sa réponse à la question 3317.10 du député Louis Duc, qu'il avait demandé en 2004 à la Conférence des préfets d'établir un rapport sur les emplacements envisageables pour y aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage. La Conférence a déposé son rapport le 10 juin 2005. Par la suite un mandat (MA4009.08) a été déposé en mai 2008. Le Conseil d'Etat y répondait le 14 octobre 2008. Il proposait :

- la poursuite des négociations en vue de l'acquisition du terrain pour la réalisation d'une aire d'accueil sur la commune de Sâles ;
- d'entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation des aires d'accueil prévues à Granges-Paccot et Bulle, si les négociations pour Sâles échouaient ;
- la poursuite des démarches avec le canton de Vaud en vue d'aménager et d'exploiter conjointement l'actuelle aire d'accueil de Payerne.

Suite aux débats parlementaires de décembre 2008, le mandat a été modifié par le Grand Conseil et les emplacements de Granges-Paccot et Bulle ont été abandonnés au profit d'un endroit « dans la partie orientale » du canton.

Différentes démarches, afin de concrétiser une place de stationnement pour les gens du voyage au travers de l'aire de repos de la Joux des Ponts sur la commune de Sâles, ont été entreprises auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU).

En octobre 2009 l'OFROU confirmait une entrée en matière, mais voulait également examiner l'idée d'un emplacement multifonctionnel répondant également au besoin d'aires de repos pour poids lourds (objet d'un postulat Büttiker – conseiller aux Etats soleurois – demandant au Conseil fédéral d'examiner et trouver des solutions pour la problématique).

Suite aux différents derniers événements en lien avec le stationnement de gens de voyage dans le canton, le Directeur de l'aménagement de l'environnement et des constructions a relancé l'OFROU en date du 23 juin dernier. Les récents contacts avec son directeur suppléant confirment que l'OFROU examine actuellement une solution pour Fribourg. Le Conseil d'Etat est par conséquent dans l'attente de la détermination de Berne pour une solution en faveur des gens du voyage qui s'installeraient dans notre canton.

Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions du député Yvan Hunziker :

1. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à reprendre son bâton de pèlerin pour trouver des communes d'accueil ?*

Comme mentionné ci-dessus, le Conseil d'Etat a assumé ses responsabilités et n'a jamais cessé d'être actif afin de trouver une solution pour la création d'un emplacement en faveur des gens du voyage.

2. *Le nettoyage après le passage de ces gens et la remise en état du terrain ne devraient-ils pas être pris en charge par les services de l'Etat ?*

Certains travaux de nettoyage dus au passage des gens du voyage sont déjà pris en charge par la Confédération ou par l'Etat. Il s'agit des nettoyages des aires de repos des autoroutes et des parcelles sises sous les ponts et viaducs autoroutiers ou encore les nettoyages de parcelles souillées appartenant à l'Etat, sur les routes cantonales. Le Conseil d'Etat ne prévoit pas d'étendre ces prestations.

3. *La police ou une entreprise de sécurité engagée par l'Etat ne devraient-elles pas être en permanence sur les lieux afin de faire respecter l'ordre et la propreté ?*

Une présente policière permanente à l'endroit où les gens du voyage ont décidé de s'implanter n'est pas réalisable pour des questions d'effectifs. Par ailleurs une telle mesure ne serait pas proportionnée, ni justifiée en raison des coûts pouvant être estimés à plusieurs centaines de milliers de francs que cela engendrerait.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime qu'une présence policière ou d'agents de sécurité privés en permanence sur les lieux de séjour des gens du voyage n'est pas souhaitable.

4. *Les communes sont démunies face à ce phénomène. Quelle aide l'Etat leur apporte-t-elles ?*

Comme mentionné en réponse à la question 1, le Conseil d'Etat a entrepris les démarches nécessaires afin de créer un emplacement en faveur des gens du voyage.

Il est également à relever le rôle important joué par les préfets, responsables du maintien de l'ordre public.

De plus, dès l'annonce de l'arrivée et de l'installation d'un camp de gens du voyage, la Police cantonale dépêche sur les lieux plusieurs patrouilles, et l'officier de service a la mission de mener les négociations entre les parties en présence afin de fixer les conditions de séjour. La police assure des passages réguliers, de jour comme de nuit, durant le séjour et contrôle le départ des gens du voyage selon le délai convenu. L'activité judiciaire déployée ces dernières années a été importante, ce qui a abouti notamment à des condamnations d'auteurs de délits survenus dans notre canton et en Suisse romande.